

1 But

La politique d'achats de la Fondation Saint-Hubert vise à définir les conditions générales d'acquisition de matières et de biens pour la réalisation de la production des ateliers protégés et pour les articles nécessaires au fonctionnement général (intendance, économat, autres) en cohérence avec les valeurs et la mission de l'Institution.

Dans le respect des certifications ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement), Valais Excellence et du plan stratégique 2024-2030 de la Fondation, la politique d'achat doit contribuer à la réduction de l'impact environnemental de l'activité de l'Institution en favorisant, dans la mesure du possible et des conditions des marchés, les circuits courts et locaux.

2 Principes

Lors de l'achat de marchandises le rapport qualité / prix, les dimensions écologiques, sociales et économiques doivent être examinées et prises en considération dans la mesure du possible.

Les commandes de matériel qui concernent plusieurs centres sont de la compétence de la Direction.

Un système informatique et un stockage centralisé favorisent l'optimisation des achats.

3 Paliers d'engagement des dépenses

La Direction et l'administration centrale veillent à ce que le système de gestion des commandes matières respecte strictement les paliers d'engagement ci-dessous :

3.1 Matières

Montant	Compétence	Documents
< Frs 1'000.-	RR / RF	FO 3.1.2 pour les achats non usuels
Entre Frs 1'000.- et Frs 10'000.-	RSP / RSE	
> Frs 10'000.-	DIR	

3.2 Outillage et équipement

Montant	Compétence	Documents
< Frs 1'000.-	RR / RF	FO 3.1.2 pour les achats non usuels
Entre Frs 1'000.- et Frs 3'000.-	RSP / RSE	
> Frs 3'000.-	DIR	

A partir de Frs 5'000.-, des offres concurrentielles peuvent être demandées par la Direction.

4 Concurrence

Dans le cadre des relations commerciales régulières et historiques, les RR / RF sont responsables d'examiner si les prix correspondent toujours aux pratiques du marché et dans le cas contraire, de favoriser la concurrence.

5 Durabilité et cycle de vie

Dans le cadre de la politique d'achat, la Fondation s'engage à :

- Chercher des solutions alternatives durables dans l'approvisionnement en matières premières ;
- Considérer le cycle de vie de l'objet lors de l'achat de la matière, de sa production à son élimination.

Le responsable de centre doit proposer des solutions alternatives lorsque la sécurité de l'approvisionnement n'est pas garantie ou lorsque les principes de durabilité et de circularité ne peuvent pas être respectés.

6 Evaluation

La Direction garantit que les fournisseurs sont régulièrement évalués. Les critères d'évaluation sont définis via le système de management de la qualité.